

Image not found or type unknown



Recours suite a une chute

Par **sousou75**, le **10/03/2012** à **17:43**

Bonjour, lors d'un voyage en train avec changement de quai je suis tombée sur un quai de gare sncf , j'ai glissé sur une boisson chocolatée renversée. un agent de la sncf est intervenu, il a appelé les secours de la sncf j'ai eu les premiers soins, puis on m' a transportée dans un fauteuil à mon train suivant . le personnel a pris coordonnées mais je n'ai aucune preuve de mon côté.rn Je ne peux plus marcher, le médecin des urgences a constaté une entorse. je suis immobilisée avec attelle, je suis en arrêt de travail dans un premier temps pour quinze jours, cela aura des conséquences sur le montant de mon salaire et je souffre, je ne sais combien de temps et comment le traumatisme évoluera.rn puis je obtenir un dédommagement de la sncf ? a qui m'adresser et sous quelle forme? merci

Par **stephane2508**, le **15/03/2012** à **11:11**

Salut!rnD'après moi c'est comme dans un super marché, la sncf est responsable.rnReste à prouver qu'il y avait bien une boisson chocolatée au sol!rnEssaies de voir avec dva experts, c'est des experts de victimes : www.dva-experts.comrnDemande leur un avis gratuit.rnBon courage!